

Présider et animer le CSE, Comité Social et Economique

Réf. PPREV14



Durée

1 jour (7 heures)

Instaurer et faire vivre un dialogue constructif.



Profil des participants

Toute personne amenée à présider le CSE ou à l'assister : DRH/RRH, responsable des relations sociales, collaborateur RH.
Prérequis : aucun

Accessible aux personnes en situation de handicap (nous contacter)
3 participants Renault Trucks.

OBJECTIFS

- **Connaître les rôles et prérogatives des représentants du personnel au CSE,**
- **Identifier les missions et les responsabilités du Président du CSE (et de la CSSCT, le cas échéant)**
- **Connaître le rôle du Président du CSE au regard des règles de fonctionnement de l'instance.**



Tarif

400€ HT par personne



Animateur

Laurence Gugenheim Conseil
Cabinet Ergonomie & Organisation

Organisme de formation agréé par le préfet de la région Occitanie pour dispenser la formation CSE Volet CSSCT - Arrêté préfectoral du 10/10/2017.

Formatrice Ergonome, habilitée I.P.R.P.,

Experte CSE certifiée Qualianor.



Modalités d'évaluation

Attestation individuelle de formation avec évaluation des acquis à partir de mises en situation et/ou tests, questionnaires.
Evaluation de la satisfaction des participants



Calendrier 2024

Nous consulter



Lieu

CAPIFORMA
1, rue Marie Curie
Parc techno du Canal
31520 Ramonville Saint-Agne

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- La pédagogie repose sur une alternance de séquences théoriques, d'exercices pratiques, d'études de cas et d'échanges d'expérience avec les stagiaires.**
- Réalisation de travaux intersessions sur la mise en œuvre des outils présentés.**

Remise d'un support aide-mémoire.



05 34 40 40 00



contact@capiforma.com



01, rue Marie Curie
31520 Ramonville Saint-Agne

PROGRAMME

L'impact des lois Macron

Le contexte et les lois Travail (ordonnances Macron),
Les accords d'entreprise
La place du dialogue social

Composition et fonctionnement de l'Instance

Le nombre de membres élus et les collègues
Les crédits d'heures – Utilisation et objet
Les représentants de proximité
Le référent en matière de prévention du harcèlement sexuel et agissements sexistes
Les commissions obligatoires (entreprise de plus de 300 salariés)
La périodicité des réunions
Les exigences liées à la CSSCT (entreprise de plus de 300 salariés)

Les moyens du CSE

La communication du nom des élus (affichage)
Le local du CSE
Le Règlement intérieur
Le budget de fonctionnement et le budget des actions sociales et culturelles
Les formations des membres de l'instance (santé sécurité ; volet économique)
Le recours à des expertises, objet et modalités de financement
Les heures de délégation et le principe de la mutualisation et annualisation

Les attributions

La représentation des intérêts des salariés gestion de l'entreprise, évolution économique et financière, organisation du travail, formation professionnelle
Les 5 droits d'alerte
Les analyses des risques professionnels
Les enquêtes AT, MP et incidents majeurs

